

Mobilité, citoyenneté et transnationalisme

L'exemple somalien

Joëlle Moret

Les pratiques transnationales permettent de maintenir et de renforcer des réseaux sociaux constitués par-delà les frontières nationales. En même temps, ces réseaux constituent des ressources pour certaines de ces pratiques, et en particulier les pratiques de mobilité, ici discutés à l'exemple des hommes et des femmes d'origine somalienne établis en Suisse.

Voraussetzungen der Mobilität

Mobil sein zu können, setzt eine Reihe von Rahmenbedingungen voraus. Am Beispiel der Somali in der Schweiz wird gezeigt, dass sowohl ein gut funktionierendes familiäres und soziales Netz als auch möglichst günstige Aufenthaltsbedingungen notwendig sind. Je besser der rechtliche Status umso grösser wird der Bewegungsspielraum. Personen mit «guten» Mobilitätsvoraussetzungen erhalten innerhalb der somalischen Gemeinschaft eine privilegierte Position: Sie übernehmen für solche, die über eingeschränkte Möglichkeiten wie etwa eine vorläufige Aufnahme (Bevilligung F) verfügen, gewisse Dienstleistungen. Die Erlangung des Schweizer Bürgerrechts bedeutet für den Einzelnen denn auch Zugang zu uneingeschränkter Mobilität. Aus Sicht der Behörden mag dies befremdlich erscheinen, erwartet man doch aus integrations- und einbürgerungspolitischer Sicht, dass sich Einbürgerungswillige zunächst auf den Nationalstaat, in welchen sie aufgenommen werden, ausrichten. Im Hinblick auf transnationale Beziehungen ist der Schweizer Pass jedoch nicht nur Beweis der staatlichen Zugehörigkeit, sondern auch ein wichtiges Instrument der Bewegungsfreiheit.

La Somalie connaît depuis le début des années 1990 une situation de chaos politique, de violences continues et d'insécurité qui ont conduit des millions de personnes à quitter le pays. Bien avant que n'éclatent les troubles prévalait en Somalie une tradition migratoire qui concernait essentiellement des migrations de travail ou d'études. On estime aujourd'hui à un voire deux millions le nombre de citoyens somaliens vivant hors de leur pays d'origine, dans les pays voisins, dans le golfe arabe ou encore – pour ceux qui ont voulu ou pu y accéder – en Europe ou en Amérique du Nord (Gundel 2002). Ces importants mouvements migratoires ont abouti à l'établissement de réseaux transnationaux, notamment familiaux, extrêmement élargis et marqués par le dispersement des différents membres de la famille. Alors que l'urgence de la fuite explique parfois la séparation des familles en différents lieux, des stratégies complexes de dispersion en sont également à l'origine. Les membres d'une même famille choisissent parfois de diversifier leurs lieux de résidence, dans l'idée de diversifier en même temps les risques et les ressources à disposition (Moret et al. 2006). Quoiqu'il en soit, rares sont les familles somaliennes établies en Suisse, par exemple, qui ne comptent parmi les membres de leur famille proche ou élargie des personnes restées en Somalie ou dans d'autres pays africains, et d'autres qui se sont établies en Angleterre, aux Pays-Bas, aux Etats-Unis ou encore au Canada. En Suisse, on dénombre à l'heure actuelle un peu moins de 8'000 ressortissants somaliens, dont un millier de personnes naturalisées.

Cet article s'intéresse à la manière dont ces réseaux transnationaux constituent une ressource importante dans les pratiques de mobilité de certaines personnes somaliennes établies en Suisse. Il met également en lumière la manière dont la mobilité de ces personnes contribue au maintien des liens sociaux transnationaux de ceux et celles qui ne sont pas mobiles. Il se base sur des entretiens menés en 2005 avec des migrants d'origine somalienne dans un projet portant sur leurs trajectoires et

Joëlle Moret est collaboratrice scientifique à la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS), à l'Université de Neuchâtel. Elle mène actuellement une thèse sur la mobilité et les pratiques transnationales des personnes somaliennes établies en Europe.

projets migratoires, ainsi que sur des entretiens menés plus récemment dans le cadre d'une nouvelle recherche sur la mobilité des personnes somaliennes établies en Suisse et en Europe.

Nouveau paradigme de la mobilité

Avec le changement de paradigme lié aux théories du transnationalisme, la migration change de couleur et n'est plus perçue – comme elle l'était dans la perspective assimilationniste – dans une optique de rupture, avec le départ d'un pays d'origine suivi d'une installation définitive dans un pays d'accueil. Les migrants lient ensemble des espaces géographiques, sociaux, politiques et économiques qui traversent les frontières des Etats-nations. Alors qu'on a longtemps pensé qu'ils et elles devaient nécessairement choisir entre «là-bas» et «ici», on réalise alors que «là-bas» et «ici» peuvent se conjuguer simultanément (Tarrius 2002). L'approche transnationale éclaire également d'un jour nouveau les mouvements même des individus. Le mouvement migratoire «classique» qui va du point A au point B n'est plus seul à attirer l'attention des scientifiques (et d'autres) et la diversité comme la complexité des stratégies de mobilité des êtres humains est de plus en plus prise en considération. On observe alors que certains migrants s'installent dans un premier pays puis le quittent pour se rendre dans un autre (ce type de mouvement est qualifié de «secondaire» par rapport à la migration dite primaire). D'autres retournent dans leur pays d'origine, de manière temporaire ou définitive. D'autres encore pendulent entre deux lieux, passant de plus ou moins longues périodes dans l'un et l'autre. D'autres, enfin, ont fait de la mobilité un mode de vie puisqu'ils et elles sont en quasi-constante circulation, reliant différents lieux et traversant les frontières nationales de manière très régulière. Ces formes «extrêmes» de mobilité ont mené certains auteurs à postuler un «nouveau paradigme de la mobilité» (Tarrius 2000; Urry 2007). Cette manière d'être à la fois là-bas et ici, le maintien de réseaux transnationaux dans le temps, ces pratiques diversifiées de mobilité qui se perpétuent au-delà de la migration initiale, si elles sont aujourd'hui reconnues dans le monde académique, entrent souvent en contradiction avec les politiques des Etats d'installation. L'intégration y est en effet le plus souvent conçue en relation exclusive avec le territoire national, et l'insertion transnationale perçue comme un obstacle à l'insertion locale.

Mobilité et citoyenneté

L'étude des pratiques de mobilité des Somaliens vivant hors de leur pays d'origine fait écho à cette diversité de pratiques de mobilité, et à l'importance des réseaux transnationaux dans lesquels celles-ci s'insèrent. Être mobile, toutefois, n'est pas donné à tout le monde. Différents facteurs entrent en jeu, dont l'aspect légal n'est pas des moindres: la mobilité transnationale, celle qui inclut le passage de frontières nationales, est un droit qui est lié au statut légal de chacun. En Suisse, une majorité des migrants somaliens est au bénéfice d'une admission provisoi-

re (permis F), une situation légale qui – malgré son nom – se prolonge souvent pendant de longues années et qui interdit aux personnes concernées de sortir du pays (Moret 2006). Les personnes au bénéfice d'un permis B ou C ne connaissent pas cette interdiction, mais doivent se plier à des règlements relativement stricts de visas quand elles souhaitent voyager. Seules les personnes naturalisées voient leur mobilité entièrement libérée des contraintes politico-administratives et peuvent voyager à leur guise. Dans le discours de beaucoup, obtenir le passeport est d'abord synonyme de mobilité: à la question de savoir ce que l'obtention de la citoyenneté suisse a changé pour eux, nombre d'interlocuteurs mentionne d'abord la possibilité de traverser les frontières. Comme l'exprime cet homme naturalisé, «les Somaliens sont des gens qui ne cherchent pas de l'argent, mais des papiers. Des papiers pour voyager.»

Au-delà de ce qu'elle signifie en termes symboliques et concrets au niveau du pays d'accueil, l'obtention de la citoyenneté représente ainsi d'abord la possibilité de voyager. C'est entre autres là que l'approche transnationale prend toute sa pertinence: devenir citoyen d'un Etat-nation signifie à la fois – et pas nécessairement de manière contradictoire – une forme d'ancrage (au moins administratif) à un pays et la liberté de le quitter, de traverser ses frontières, ainsi que la sécurité de pouvoir y revenir. Cette perception de la citoyenneté comme «passeport vers la mobilité» entre en contradiction avec les attentes des autorités d'un pays, en particulier dans le cadre d'une procédure de naturalisation. Ces attentes se réfèrent largement à la loyauté du nouveau citoyen suisse envers son pays d'adoption et par un ancrage de ses activités qui s'orienteraient exclusivement vers ce territoire. Elles n'envisagent que difficilement une loyauté (également) transnationale, se traduisant par une insertion dans des réseaux qui dépassent les frontières nationales, et par des pratiques de mobilité qui mettent en relation permanente différents territoires.

Circulation et mobilité «en étoile»

On observe, parmi certaines personnes d'origine somalienne vivant en Suisse, un type spécifique de mobilité qui s'apparente à une forme de circulation et qui s'inscrit fortement dans leurs réseaux transnationaux. Ces personnes, généralement naturalisées, voyagent de manière relativement intensive et pour de multiples raisons (visites à des amis ou des membres de la famille, raisons commerciales, autres motifs professionnels, etc.) qui se combinent souvent entre elles. Ce type de mobilité n'est en réalité par tout à fait «circulaire», prenant plutôt la forme schématique d'une étoile: un voyage (généralement bref) dans un pays est effectué, suivi d'un retour en Suisse, puis d'un nouveau départ vers une nouvelle destination, d'un retour, etc. La brièveté des voyages et la fréquence des retours sont entre autres dues au fait que ces personnes mobiles ont dans la plupart des cas un emploi, ou qu'elles voyagent en famille et doivent compter avec le calendrier scolaire de leurs enfants.

Cette mobilité «en étoile» repose largement sur les réseaux transnationaux dans lesquels sont insérées les personnes concernées, réseaux essentiellement ethniques, voire familiaux (ou claniques). Les lieux que relient les trajectoires sont caractérisés par la présence d'autres Somaliens, généralement de la famille élargie, avec lesquels d'étroites relations existent au moment où la personne mobile se trouve ailleurs. Le réseau sur place contribue à guider celle-ci, la loge ou organise son logement, informe d'autres membres de la famille ou amis de sa venue et organise des rencontres, favorise des liens commerciaux ou professionnels sur place, etc. Quand la trajectoire de mobilité inclut le passage par un lieu dans lequel aucun contact direct n'existe au préalable, le réseau (transnational) est mis à contribution pour créer un nouveau lien.

Les études en migration ont depuis longtemps montré que les réseaux sociaux (en particulier transnationaux) sont un élément crucial de la mobilité, ouvrant un certain nombre de possibilités et d'opportunités, et favorisant la concrétisation des mouvements migratoires (Boyd 1989; Dahinden 2005). On observe ici que les réseaux transnationaux constituent ainsi des ressources importantes non seulement dans les formes classiques de migration, mais également dans d'autres types de mobilité, comme les mouvements «en étoile» dont il est question ici. Dans le même temps qu'elles mobilisent ces réseaux, les personnes mobiles les renforcent, voire les complètent au cours de leurs parcours voyageurs.

Les personnes mobiles: des agents du transnationalisme

Il apparaît toutefois que la mobilité des personnes qui circulent ne profite pas uniquement à leurs propres pratiques transnationales: elle est également mise au service de certaines personnes immobiles. Les personnes qui n'ont pas la possibilité d'être elles-mêmes mobiles, soit à cause de leur situation légale, soit par manque de ressources financières, comptent souvent sur les «mobiles» pour maintenir, voire renforcer, leurs propres connexions transnationales. C'est en effet par ces personnes en mobilité que transitent des lettres, des cadeaux, diverses marchandises, des informations ou encore des sommes d'argent (généralement sous forme de transferts de fonds). Une femme raconte par exemple: «On ne peut pas envoyer l'argent par les banques, il n'y en a pas en Somalie. Alors on demande à ceux qui vont en Somalie de prendre de l'argent. (...) Ceux qui partent en Somalie sont ceux qui sont là depuis longtemps et qui repartent pour voir leurs parents. (...) Une fois, ma sœur a été blessée par une balle, elle avait besoin de soins, et je savais qu'un monsieur dont j'avais entendu parler allait partir. Alors j'ai tout fait pour le trouver et je lui ai donné l'argent pour qu'il l'amène à ma sœur.»

En bref, il est possible de dire que les personnes mobiles deviennent «transporteurs» de biens pour celles qui ne le sont pas.

Ces activités de «transport» prennent des formes très diverses, qui vont de la plus informelle (un voyageur-occasionnel à qui l'on demande un service) à la plus professionnalisée (activités commerciales, agence semi-officielle de transferts de fonds, etc.): ces deux points extrêmes forment un continuum qui couvre une large palette de situations. Différents principes sous-tendent les relations qui unissent les «mobiles» et les «non-mobiles»: à des motivations de solidarité s'ajoutent des motivations économiques ou politiques dans le sens que ces relations sont traversées par des enjeux d'influence et de pouvoir dont l'analyse dépasse le cadre de cet article.

Pour terminer, il faut encore mentionner que les pratiques sociales transnationales des personnes mobiles comme des personnes immobiles ne nécessitent pas toujours la mobilité physique de certains individus. Les relations au sein de réseaux transnationaux sont également entretenues par des moyens de communication comme l'envoi de lettres ou de messages électroniques, les conversations par téléphone ou par webcam; les cadeaux et les marchandises (aliments, habits traditionnels, articles de mobilier ou de décoration) transitent aussi par les services postaux; l'argent est – quand c'est possible – aussi envoyé par la banque ou par les agences officielles de transfert de fonds. Il est toutefois intéressant de noter que les personnes mobiles constituent un canal important de circulation d'objets, d'informations et d'argent (entre autres), représentant ainsi des sortes d'agents ou de connecteurs au sein des réseaux transnationaux, notamment au travers des services qu'ils proposent aux «non-mobiles» pour maintenir et renforcer leurs relations sociales par-delà les frontières nationales.

Bibliographie

- Boyd, Monica, 1989, Family and personal networks in international migration: recent developments and new agendas. In: *International migration review*, 23(3): 638-670.
- Dahinden, Janine, 2005, Contesting transnationalism? lessons from the study of Albanian migration networks from former Yugoslavia. In: *Global Networks*, 5(2): 191-208.
- Gundel, Joakim, 2002, The Migration-Development Nexus: Somalia Case Study. In: *International migration*, 40(5): 255-281.
- Moret, Joëlle, 2006, Somali refugees in Switzerland: strategies of exile and policy responses. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Moret, Joëlle, Simone Baglioni and Denise Efionayi-Mäder, 2006, The path of somali refugees into exile: a comparative analysis of secondary movements and policy responses. Neuchâtel: Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Tarrius, Alain, 2000, Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires. Paris: Editions de l'Aube.
- 2002, La mondialisation par le bas: les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Paris: Editions Balland.
- Urry, John, 2007, Mobilities. Cambridge and Malden: Polity Press.